

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Paris, le - 5 NOV. 2018

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
BUREAU DES PERSONNELS DE CATEGORIES A, B ET C (SRH2B)
5, PLACE DES VINS DE FRANCE
75573 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par Michèle Bonhomme et Davy Tribut
Téléphone : 01 53 44 28 74 / 01 53 44 28 66
Mél : michele.bonhomme@finances.gouv.fr - davy.tribut@finances.gouv.fr

NOTE POUR TOUS LES SERVICES

Objet : organisation en janvier 2019 d'un examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions d'analyste assistant-utilisateurs.

Mes services organisent le **jeudi 31 janvier 2019**, pour l'ensemble des directions, un examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions d'analyste assistant-utilisateurs au titre de l'année 2019.

I - CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

Cet examen est ouvert aux fonctionnaires de catégorie A qui souhaitent se diriger vers des tâches d'analyste assistant-utilisateurs.

II - NATURE DES EPREUVES

Les épreuves de cet examen, fixées par l'article 5 de l'arrêté du 10 juin 1982 modifié relatif aux programmes et nature des épreuves des concours et examens portant sur le traitement de l'information, sont les suivantes :

Epreuve écrite d'admissibilité (durée 6 heures) : étude d'un cas d'automatisation permettant d'apprécier la connaissance des techniques d'analyse, l'aptitude à la synthèse, à la rédaction d'un dossier technique et supposant éventuellement des connaissances en matière de programmation.

L'étude de cas de l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel **d'analyste assistant-utilisateurs** sera composée :

- de la rédaction d'une note de proposition synthétique relative à un sujet propre à l'assistance aux utilisateurs ;
- de la modélisation d'un processus métier sous la forme d'un diagramme d'activité UML ;
- de questions sur les connaissances en matière d'assistance relatives au sujet.

Epreuve orale d'admission (préparation 30 mn - durée 30 mn) : entretien avec le jury.

III - DATE ET LIEU DES EPREUVES

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le **jeudi 31 janvier 2019** en région parisienne.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à compter du **lundi 13 mai 2019** à Paris.

IV - INSCRIPTION DES CANDIDATS

La date **de début** de saisie des inscriptions par voie de téléprocédure ou de retrait des dossiers d'inscription au secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers est fixée au **lundi 5 novembre 2018**.

La date **de fin** de saisie des inscriptions par voie de téléprocédure ou d'envoi (le cachet de la Poste faisant foi) des dossiers d'inscription au secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers est fixée au **mardi 18 décembre 2018 jusqu'à 18 heures (heure de métropole)**, délai de rigueur.

Les candidats peuvent s'inscrire :

♦ soit par voie de téléprocédure

Sur Internet par le portail des ministères www.economie.gouv.fr/recrutement - « Vous êtes agent de la fonction publique » - lien « Concours et examens professionnels réservés » - Inscription - « Catégorie A » - Secrétariat général - « Inscription aux concours du Secrétariat général » - « Accéder à la téléprocédure ».

La procédure comprend une phase unique d'inscription. Les candidats enregistrent leur inscription dans l'application en renseignant l'ensemble des rubriques.

L'application leur attribue un numéro d'enregistrement et un code confidentiel. Ce numéro d'enregistrement et ce code confidentiel s'affichent à l'écran. Un accusé de réception de leur inscription est également adressé aux candidats par messagerie.

A l'aide de ces identifiants, les candidats peuvent accéder à la téléprocédure pour modifier ou consulter les données de leur dossier jusqu'à la date limite de clôture des inscriptions.

♦ soit par dossier papier

Les candidats conservent la possibilité de retirer un dossier d'inscription par courrier ou sur place auprès du Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale - Bureau des personnels de catégories A, B et C (SRH2B) - Secteur « Organisation des concours » - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 PARIS Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 (**de 9 heures à 18 heures**).

Les dossiers d'inscription doivent impérativement être établis sur les formulaires délivrés à cet effet par le secteur « Organisation des concours » du Secrétariat général des ministères économiques et financiers.

Le fait de ne pas respecter les formalités et délais d'inscription entraîne l'élimination des candidats.

V - SERVICE AUQUEL DOIVENT S'ADRESSER LES CANDIDATS

Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser au Secrétariat général - Service des ressources humaines - Sous-direction de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale - Bureau personnels de catégories A, B et C (SRH2B) - Secteur « Organisation des concours » - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 place des Vins de France - 75573 PARIS Cedex 12 - Tél : 01 53 44 28 00 (de 9 heures à 18 heures) Mél : concours.minefi@finances.gouv.fr.

Enfin, je vous rappelle que l'inscription à la préparation organisée par l'Institut de la gestion publique et du développement économique ne vaut pas inscription à l'examen.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des personnes placées sous votre autorité.

L'Administrateur civil,
Chef du bureau SRH2B,

Guillaume AUJALEU

